

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 6

Rubrik: Les freins à inertie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les freins à inertie

On sait que les freins à inertie pour remorques présentent notamment les inconvénients suivants :

- Ils freinent par à-coups
- Ils ne fonctionnent pas si le véhicule de traction glisse pour une raison ou une autre
- Ils demandent beaucoup d'entretien
- Ils ne conviennent pas avec des segments de serrage
- Leur prix est relativement élevé

Il s'est produit récemment un accident de tracteur avec issue mortelle, que l'on dit avoir été causé par le deuxième inconvénient mentionné ci-dessus. Certains ont demandé à ce propos que l'on interdise immédiatement l'emploi des freins à inertie. Mais comme de tels freins valent mieux, après tout, que point de freins du tout, et que les interdictions générales sont peu souhaitables, d'autre part, nous avons combattu cette idée. Il est résulté d'une enquête à laquelle nous avons procédé à la suite de cela auprès de nos sections, que l'on estime peu indiqué de décréter une interdiction du frein à inertie malgré les insuffisances qu'il présente effectivement. Il serait plus judicieux, dit-on, que l'office en cause renseigne dûment les agriculteurs sur les défauts de ces freins et leur indique en particulier les soins d'entretien qu'ils exigent, au lieu de demander simplement leur interdiction. Les freins à inertie peuvent en effet bénéficier aussi de certaines améliorations. Dans un tel cas, il ne serait pas facile de rapporter une mesure d'interdiction éventuelle. On nous a dit aussi que l'on n'arrive à rien avec des interdictions et qu'il vaudrait beaucoup mieux suggérer tel ou tel perfectionnement technique en vue de résoudre le difficile problème du freinage des véhicules agricoles. Suivant une autre opinion, on pourrait demander que le frein à inertie soit complété par un frein à main commandé depuis le siège du tracteur (au moyen d'un cordeau, par exemple). Un frein à main à secteur denté et fonctionnant bien, pouvant être manœuvré à distance à l'aide d'un cordeau, représente comme jusqu'ici la solu-

tion la plus sûre, pour le freinage des remorques agraires. (Le serrage devrait s'effectuer par l'inclinaison du levier vers l'avant, et non vers l'arrière, afin que des enfants, par exemple, ne puissent desserrer les freins d'une remorque dételée en tirant sur le cordeau). En outre, il faudrait que le levier de frein soit monté de manière que la béquille à roulette des remorques à un essieu ne puisse être abaissée (au moyen du volant à poignée) si le frein est desserré. Cette disposition éliminerait le danger résultant d'une remorque que l'on a décrochée sans la freiner au préalable. On admet volontiers que les freins à levier présentent également des risques d'accidents. Des enfants peuvent les desserrer, par exemple. Mais c'est aussi le cas des freins à vis. Avec ces derniers, très largement répandus, le danger est premièrement que l'on tourne la manivelle dans le mauvais sens au moment critique, deuxièmement que la course à vide de l'organe de serrage soit trop longue — c'est-à-dire le frein trop desserré — et que l'effet de freinage se produise alors avec du retard. A cela vient s'ajouter le fait que la vis de ces freins étant souvent mal protégée, elle est couverte de boue, de cambouis et de rouille.

L'auteur d'une des réponses reçues termine en demandant avec raison que la question des freins à inertie soit soumise aux milieux professionnels afin que l'on arrive à une identité de vues, autrement dit à des propositions d'améliorations techniques. Nous nous rallions pleinement à cette manière de voir, car nous estimons qu'il sied mal à un office chargé de la prévention des accidents de jouer au despote. Si des mesures de nature policière doivent être prises — ce qui se justifierait peut-être dans certains cas spéciaux —, on doit pouvoir s'attendre à ce qu'elles soient préalablement étudiées et discutées avec les représentants des praticiens.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs à nous faire également connaître leur opinion concernant les freins à inertie. Nous remercions d'avance tous ceux qui nous écriront à ce sujet.

R. Piller